



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

**ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019**

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Ancien dépôt CTS de Neudorf, Ancien n° 17 Rue de Stosswihr sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

**Ancien dépôt CTS de Neudorf  
n°67SIS06477.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN, 2019

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

  
Nadia IDIRI



## Identification

---

Identifiant	67SIS06477
Nom usuel	Ancien dépôt CTS de Neudorf
Adresse	Rue de Stosswihr
Lieu-dit	Ancien n° 17
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	STRASBOURG - 67482
Caractéristiques du SIS	<p>La photo aérienne de mai 1958 indique que le dépôt n'est pas encore construit ; le site est occupé par des jardins ouvriers. A l'est se trouve un terrain de football. Le dépôt est autorisé par arrêté préfectoral du 11 juillet 1959.</p> <p>La photo aérienne d'avril 1964 montre le dépôt et les lignes d'entretien des autobus construits.</p> <p>La mise à l'arrêt définitif a été notifiée en novembre 2005. La photo aérienne de mars 2007 indique que l'ensemble des bâtiments a été détruit.</p> <p>L'ensemble des activités classiquement rencontrées pour un dépôt de véhicules de transports de personnes (distribution de carburant, tôlerie, peinture, etc.) était classé au titre de la réglementation du code de l'environnement ; le seuil de l'autorisation était atteint pour les ateliers de réparation et d'entretien.</p>
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	<p>Avant les travaux, les investigations ont montré deux sources de pollution des sols :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* l'une, au droit du bâtiment de maintenance, concernant les hydrocarbures de type « huiles », les BTEX et les COHV ;</li><li>* la seconde, au droit de la station-service, pour des hydrocarbures de type gasoil.</li></ul> <p>Cette dernière impactait également les eaux souterraines.</p> <p>La détermination du niveau de réhabilitation a été basée sur une analyse des risques sanitaires en avril 2006 pour un usage futur de type résidentiel (projet de bâtiments sur un niveau de sous-sol pour de l'habitat collectif et/ou des commerces en rez-de-chaussée et des espaces verts).</p> <p>Les travaux de réhabilitation ont été réalisés en 2006. Des terres ont été excavées ; la pollution flottante sur la nappe a été écrémée ; celle dissoute a été oxydée par injection d'eau oxygénée. Les années suivantes, des analyses sur les eaux souterraines ont été réalisées pour la recherche des hydrocarbures totaux. Au vu du résultat des travaux engagés, cette surveillance a été arrêtée en 2011.</p> <p>Les calculs d'une EDR, telle qu'elle était réalisée à l'époque ont montré une compatibilité du site avec le projet, sous réserve de certaines précautions. Les jardins potagers sont proscrits, les études n'ayant pas envisagé leur installation.</p>



## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base S3IC (Installations Classées)	0067.02811	
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0162	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=67.0162">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=67.0162</a>

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1052143.0 , 6840556.0 (Lambert 93)

Superficie totale 27437 m<sup>2</sup>

Perimètre total 1872 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

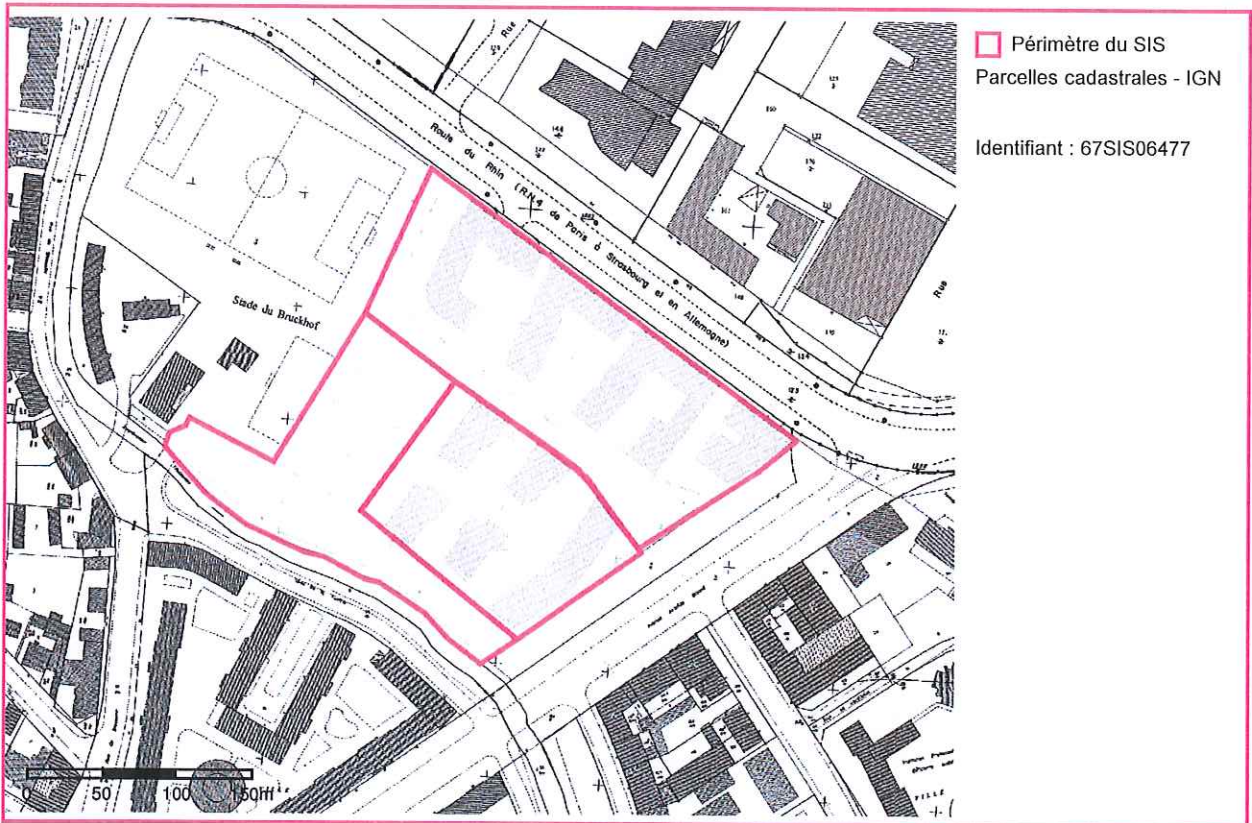
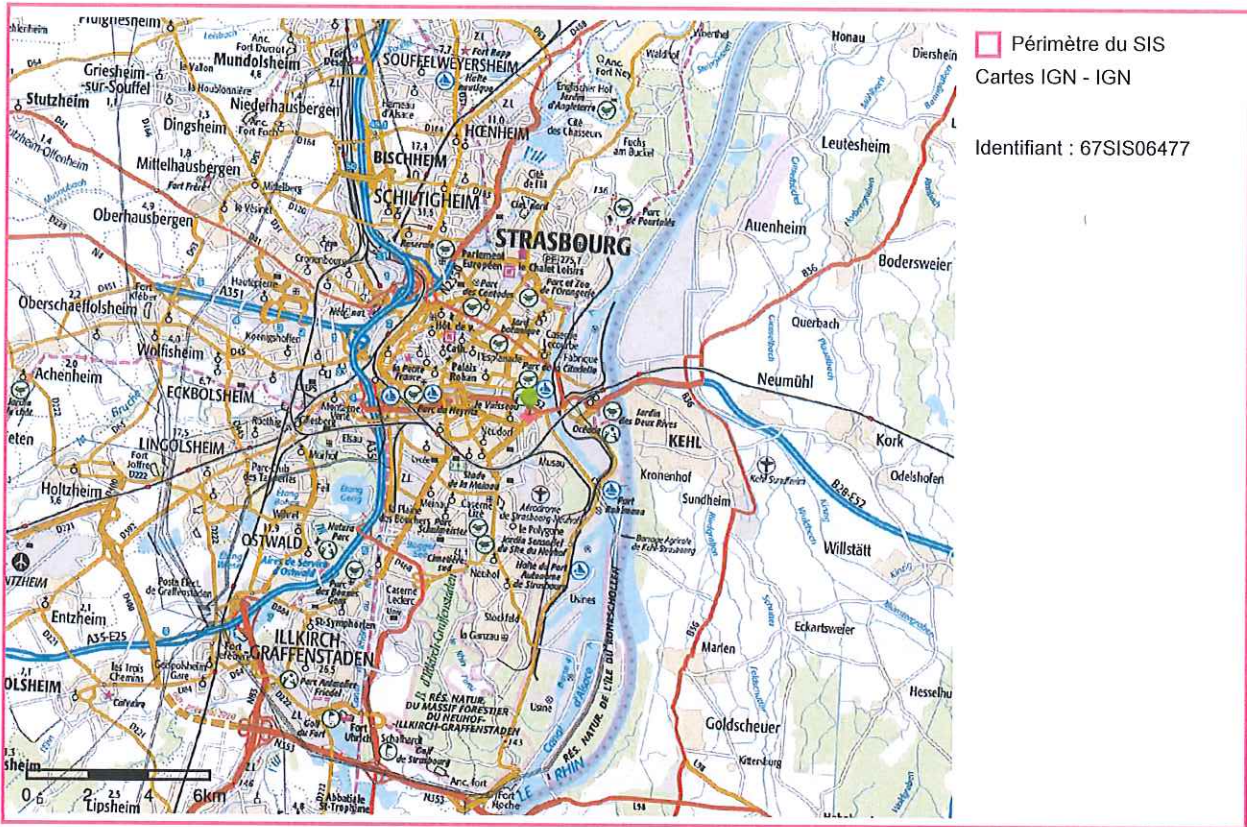
Commune	Section	Parcelle	Date génération
STRASBOURG	DO	72	28/12/2017
STRASBOURG	DO	74	28/12/2017
STRASBOURG	DO	75	28/12/2017
STRASBOURG	DO	76	28/12/2017
STRASBOURG	DO	77	28/12/2017
STRASBOURG	DO	80	28/12/2017

## Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan cadastral	Plan de 1977.	Oui
Photo aérienne 1964	Photo du 17 avril 1964.	Oui
Photo aérienne 2007	Photo du 13 mars 2007.	Oui



# Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

vu { pour être annexé  
 à l'arrêté de ce jour  
 Pour le Préfet et par délégation  
 Le Préfet Général Adjointe  
  
 HADRI

